

*Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950 – 2020.*  
**Le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans  
l'Église (CIASE)**

**Plan de la présentation**

1. Quelles ont été la mission et la méthodologie de la CIASE ?
  - La commission met la parole des personnes victimes au centre de sa démarche.
  - La commission s'inscrit dans un contexte ecclésial international et met en œuvre une approche transdisciplinaire.
  - La commission exprime les limites de son travail.
  
2. Quelles sont les grandes lignes du rapport à retenir ?
  - Les violences sexuelles marquent les personnes victimes à vie.
  - Le rapport estime le nombre de personnes victimes mineures dans l'Église à 330 000, dans une société française où 5,5 millions de personnes auraient souffert d'agressions sexuelles pendant l'enfance.
  - Les violences sexuelles dans l'Église catholique ont une dimension systémique. L'Église est un lieu à risque.
  
3. Quelles recommandations nous concernent au niveau paroissial ?
  - L'heure n'est pas au pardon, mais à la justice.
  - Reconnaissance des personnes victimes ?
  - Cartographie des risques à l'échelle locale ?
  - Reconnaissance des enfants comme sujets ayant des droits ?
  - Politiques de prévention, de communication, de formation ?
  - Instances d'évaluation et de relecture des pratiques pastorales ?

**Introduction**

Pour commencer, écoutons une le témoignage d'une femme qui parle de son père à la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église :

Toute sa vie durant, mon père a cherché à être entendu et reconnu pour la souffrance qu'il connut enfant. Je n'ai jamais connu mon père autrement que dépressif. Je suis convaincue que si l'Église avait réagi différemment, en s'engageant pour la reconnaissance active de la souffrance de mon père ..., il se serait repris en main et aujourd'hui il pourrait peut-être encore marcher et parler.

Dans son avant-propos au rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, Jean-Marc Sauvé souligne l'esprit dans lequel la commission a assuré sa mission et formule un vœu pour l'avenir.

Il ne peut y avoir d'avenir commun sans un travail de vérité, de pardon, de réconciliation ... La commission a cherché à contribuer au travail de vérité. C'est à l'Église de s'en emparer et de le poursuivre.

Nous sommes réunis ce soir dans un même esprit de vérité, au service de l'avenir, pour affirmer notre solidarité avec les personnes victimes de violences sexuelles dans l'Église et pour agir afin de prévenir des violences au sein de notre communauté paroissiale.

Cette présentation se déroule en trois temps, comme indiqué sur le support que vous avez reçu.

D'abord, quelles ont été la mission et la méthodologie de la CIASE ?

Deuxièmement, quelles sont les grandes lignes du rapport de la CIASE à retenir ?

Enfin, quelles recommandations du rapport de la CIASE nous concernent au niveau paroissial ?

## **1. La mission et la méthodologie de la CIASE ?**

La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église a été créée par la Conférence des évêques de France et la Conférence des religieux et des religieuses de France en novembre 2018. La présidence de la commission a été confiée à Jean-Marc Sauvé qui a choisi seul ses membres, 12 hommes et 10 femmes, venant d'horizons très divers, à savoir des professionnels du droit, de la santé, de l'éducation, ainsi qu'un sociologue des religions, une professeure de droit canonique, une théologienne protestante et un théologien catholique.

La mission de la Commission s'articule autour de trois axes :

1. « Faire la lumière » sur les violences commises sur des personnes mineures au sein de l'Église catholique depuis 1950.
2. « Révéler la part d'ombre » : examiner et évaluer comment l'Église catholique a traité ou pas ces actes de violences.
3. « Dissiper les ténèbres » : faire toute recommandation utile pour faire face au phénomène des violences sexuelles dans l'Église aujourd'hui et à l'avenir.

Comment la Commission a-t-elle fonctionné pour accomplir cette mission ?

Relevons trois points de méthodologie.

Premier point : La CIASE met la parole des personnes victimes au centre de sa démarche

Les 22 membres de la CIASE ont travaillé pendant deux ans et demi à titre bénévole. La Commission a voulu garder les personnes victimes au centre de sa démarche et a décidé de se mettre à leur écoute, à partir de l'appel à témoignages pour lancer ses travaux. Ce premier choix méthodologique est déterminant.

Je cite le rapport (§0010)

Il était nécessaire que les membres de la commission écoutent personnellement les hommes et les femmes ayant subi des violences sexuelles et les écoutent non comme des experts, mais comme des êtres humains acceptant de s'exposer et de se confronter individuellement et ensemble à cette sombre réalité. Par cette plongée, nous avons entendu assumer la part de commune humanité, ici blessée et douloureuse, que nous avons en partage. On ne peut en effet connaître et comprendre le réel tel qu'il est et en tirer les conséquences, si l'on n'est pas capable de se laisser soi-même toucher par ce que les victimes ont vécu : la souffrance, l'isolement, et, souvent, la honte et la culpabilité. Ce vécu des victimes a été la matrice du travail de la commission.

Au-delà de l'écoute, des personnes victimes ont été directement associées aux travaux du groupe de la commission chargé des thèmes de la reconnaissance, de la responsabilité et de la réparation.

Retenons que c'est grâce aux personnes victimes, devenue témoins de leur expérience, et acteurs et la vérité, et *avec elles* que l'avenir de l'Église pourra se construire de manière juste.

Deuxième point : La CIASE s'inscrit dans un contexte ecclésial international et met en œuvre une approche transdisciplinaire

Le travail de la CIASE se fait à la suite de démarches entreprises dans d'autres contextes pour faire la lumière sur les violences sexuelles dans l'Église catholique (aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Belgique, au Pays-Bas, en Allemagne, en Australie, au Chili). Les résultats du rapport de la CIASE ne sont pas en décalage avec ce qui a été révélé dans ces pays. Suite à la publication du rapport en France, la Conférence des évêques catholiques au Portugal, ainsi que la Conférence des évêques catholiques en Suisse, ont toutes les deux décidé de la création d'une commission sur le même modèle que la CIASE.

La CIASE a fait appel aux instituts spécialisés pour mener des recherches socio-démographiques.

L'INSERM, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, a fourni le dispositif d'enquête de la population générale. L'IFOP, l'Institut français d'opinion publique, a administré l'enquête.

L'École pratique des hautes études a mené les recherches socio-historiques dans les archives des diocèses, des instituts religieux relevant de la CORREF et les fonds du ministère de la Justice.

Une équipe de la Fondation des sciences de l'homme a conduit une étude socio-anthropologique de l'ensemble des témoignages des personnes victimes. Ce travail a permis de sélectionner les témoignages les plus représentatifs qui sont publiés dans l'annexe du rapport, le recueil intitulé *De victimes à témoins*, dont vous avez les références sur le support.

La commission a su mettre l'expertise scientifique et interdisciplinaire au service de sa mission.

Troisième point : La commission est consciente des limites de son travail et précise bien qu'il s'agit d'une première approche qui demande à être poursuivie, en collaboration avec d'autres.

Citons le rapport ( §0017-18).

La commission ne prétend donc nullement détenir LA vérité, et moins encore, TOUTE la vérité sur les violences sexuelles dans l'Église catholique. Elle ne prétend pas davantage imposer, ni même apporter LES solutions [...] Au terme de ses travaux, elle estime, comme a pu le dire Mgr Desmond Tutu en d'autres lieux et dans un tout autre contexte, qu'elle a réuni « assez de vérité » pour s'exprimer et proposer des pistes de travail pour l'avenir.

Une limite importante de l'étude est l'estimation du nombre des personnes victimes. D'autres recherches nous montrent combien il est difficile pour une personne victime de parler de ses traumatismes. C'est pourquoi il est probable qu'il s'agit de sous-estimations.

Pour mieux comprendre comment la CIASE a travaillé, je vous conseille le documentaire réalisé pour le *Jour du Seigneur*.

Intéressons-nous maintenant à l'analyse et aux pistes proposés dans le rapport.

## **2. Quelles sont les grandes lignes du rapport à retenir ?**

Reprenons les termes de la mission de la commission :

Faire la lumière sur les violences sexuelles.

Le rapport souligne que les violences physiques, psychologiques, morales, spirituelles subies par les personnes victimes les marquent à vie. Leur entourage est souvent marqué, aussi, comme nous l'avons entendu dans le témoignage. Les victimes témoins expriment clairement combien leur traumatisme est aggravé par le silence, le déni, la minimisation de leurs souffrances, ainsi que par l'impunité des agresseurs et de ceux qui les ont protégés, ceux qui ont couvert des crimes, au sein de l'Église catholique.

Le rapport estime le nombre de victimes mineures d'agressions sexuelles commises par des prêtres, diacres, religieux et religieuses depuis 1950 à 216 000.

Le nombre de victimes mineures d'agressions sexuelles commises par des personnes en lien avec l'Église, comme des catéchistes et des animateurs laïcs, est estimé à 114 000.

Cela fait une estimation de 330 000 personnes mineures victimes d'agression sexuelle dans l'Église catholique depuis 1950. Ce chiffre ne prend pas en compte ni les personnes victimes majeures, ni les victimes qui sont mortes.

Ces chiffres sont à resituer dans le contexte plus général des violences dans la société française, où près de 5 millions et demi de personnes auraient été agressés pendant l'enfance. Hors les cercles familiaux et amicaux, je cite, « l'Église catholique est le milieu dans lequel la prévalence des violences sexuelles est la plus élevée. » A la différence de la société, où la grande majorité des victimes sont des femmes, dans l'Église catholique les personnes victimes sont à 80 % des garçons, avec une forte concentration des abus entre l'âge de 10 et 13 ans.

L'état des lieux de l'Église catholique montre que le phénomène des violences sexuelles de 1950 à nos jours est grave, il est massif, et il a un caractère systémique, ce qui veut dire, et je cite les résolutions votées par les évêques de France, que « Des fonctionnements, des mentalités, des pratiques au sein de l'Église catholique ont permis que ces actes se perpétuent et ont empêché qu'ils soient dénoncés et sanctionnés. »

Comme le dit Alice Cassagrande, spécialiste de la maltraitance et membre de la CIASE, l'Église est un lieu à risque. Remarquons que le verbe est au présent ... Bien que le phénomène des violences sexuelles soit en diminution par rapport aux années 1950-70, il est toujours présent, et exige un plan de résistance et d'action constructive.

### 3. Quelles recommandations nous concernent au niveau paroissial ?

La présidente de la Conférence des religieux et des religieuses de France Sœur Véronique Margron nous le rappelle, « L'heure n'est pas au pardon, mais à la justice. »

La CIASE a formulé 45 recommandations pour commencer à dissiper les ténèbres des violences. Dans la perspective de faire advenir la justice, ici, au niveau paroissial, je suggère quelques pistes de réflexion à partir des recommandations les plus pertinentes.

#### 1. La reconnaissance des victimes (n° 26)

La recommandation n° 26 propose des actes de mémoire des personnes victimes et de leurs souffrances, en concertation avec elles et les associations. Comment exprimons-nous notre prise de conscience des souffrances et notre solidarité avec ceux et celles qui souffrent, dans cet espace de notre église, dans ce temps de l'Avent, dans l'eucharistie que nous célébrons ? Si nous sommes ensemble en Eglise le Corps du Christ, si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui. Savons-nous manifester cette solidarité avec les personnes victimes, dans le Christ ?

#### 2. Une cartographie des risques à l'échelle locale (n° 3)

Le rapport identifie les mécanismes qui facilitent les violences sexuelles : les abus de pouvoir, la sacralisation des ministres ordonnés par rapport à l'ensemble des baptisés, une culture de l'entre-soi et de la domination masculine qui refuse la participation plénière des femmes ..

La démarche de cartographie ne vise pas à passer au crible des personnes, mais à identifier et à objectiver les risques induits par un système social, afin de les minimiser.

Comment la gestion des risques se fait, ou pourrait s'établir, ici sur notre paroisse ?

#### 3. La reconnaissance des enfants comme sujets ayant des droits et des savoirs (n° 45)

Il s'agit aussi de la reconnaissance des enfants comme des baptisés à dignité égale. Savons-nous honorer la créativité et la spontanéité, les initiatives, des enfants et des adolescents ? Ont-ils leur juste place au sein de la paroisse ?

Parlons-nous avec les enfants et les adolescents du phénomène des violences sexuelles ? Quelles est notre responsabilité vis-à-vis des parents pour les aider dans leurs responsabilités éducatives ?

#### 4. Les politiques de prévention, de communication et de formation

La première recommandation du rapport, la vérification du casier judiciaire de toute personne qui intervient auprès des mineurs et de personnes vulnérables, devrait être mise en œuvre le plus rapidement possible, à tous les niveaux. C'est le strict minimum pour une politique de prévention (n° 1).

La communication est un défi important. Si nous ne communiquons pas sur les instances d'écoute et de justice restauratrice, les personnes victimes ne sauront pas qu'elles sont attendues. Est-ce notre communication suffisamment accessible, renouvelée, fréquente ?

La formation : Ecouter et accompagner des personnes victimes de violences, savoir adapter la pastorale catéchétique aux nouvelles exigences, savoir communiquer sur les violences ... Ces compétences ne s'improvisent pas. La formation est plus que jamais essentielle, mais elle nécessite au départ un budget de formation ... Notre paroisse pourrait-elle confier et financer une mission d'études ? (n° 44, 45)

5. Les instances d'évaluation et de relecture des pratiques pastorales auprès des mineurs (n° 45)

« Encourager des groupes d'échange ... afin que la régulation des pratiques et l'ajustement des postures puissent bénéficier d'une intelligence collective entre pairs. » Ce n'est pas aisé de relire ses pratiques et de discerner ses erreurs avec d'autres. Par la mobilisation de l'intelligence collective, nous expérimentons l'action de l'Esprit Saint. Relire les pratiques ensemble permet aussi de grandir en fidélité à l'évangile.

### **Conclusion**

Maintenant à vous de questionner et de réfléchir ensemble, de mobiliser l'intelligence collective en petits groupes. Merci d'avance pour vos questions et vos idées que je vais lire attentivement avec les autres membres du conseil pastoral.

J'ai commencé par une parole de témoignage. Je termine par rendre hommage aux personnes victimes devenues témoins, je m'adresse à elles. C'est grâce à votre courage, à votre détermination, que la parole ait pu être libérée et que la commission ait pu faire la lumière sur le fléau des violences sexuelles dans l'Eglise catholique. Nous vous sommes redevables et reconnaissants.

De l'évangile de Jean, au chapitre 20 : « Les portes de la maison où se trouvaient les disciples étaient verrouillées, Jésus vint, il se tient au milieu d'eux et il leur dit, « La paix soit avec vous. » Tout en parlant, il leur montra ses mains et son côté.

Jésus le crucifié, Jésus le resuscité, ouvre aux disciples une voie de paix, tout en leur montrant ses blessures.

Les portes de la maison, les portes de l'Eglise, étaient verrouillées par le poids du silence sur les violences sexuelles.

Comme Jésus, vous vous tenez au milieu de nous, vous nous montrez vos blessures, vous nous ouvrez une voie de paix par votre voix. Que nous sachions vous voir et vous entendre.

Merci.

## Pour aller plus loin

**Le site de la CIASE**, où vous trouverez le rapport ainsi que le recueil *De victimes à témoins* <https://www.ciase.fr/>

Documentaire sur la CIASE réalisé par le Jour du Seigneur <https://vodeus.tv/>

**Association France Victimes** <https://www.france-victimes.fr/>

**Jonas, Espace collaboratif contre la pédocriminalité**  
<http://plateformejonas.fr/>

**AVREF, Association d'aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles** <https://www.avref.fr/index.html>

**Conférence des évêques de France, Lutter contre la pédophilie**  
<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>

### LIGNE D'ECOUTE NATIONALE



# 01 41 83 42 17

### POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES ET D'AGRESSIONS SEXUELLES DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

En ligne, des écoutants experts de l'association France Victimes pour vous mettre en relation avec des associations proches de chez vous susceptibles de vous fournir une aide juridique, psychologique, sociale...



CONFÉRENCE  
des évêques  
de France

#### **Vous pouvez également envoyer un message**

- à la Conférence des évêques de France :

✉ [paroledevictimes@cef.fr](mailto:paroledevictimes@cef.fr)

- à la Conférence des religieux et religieuses de France :

✉ [ecoutevictimes@corref.fr](mailto:ecoutevictimes@corref.fr)



CORREF  
Conférence des Religieux  
et Religieuses de France

Ces adresses sont confidentielles. Vous pouvez aussi envoyer un courrier postal à l'adresse suivante : CORREF, 3 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris

## Transcription du retour des groupes d'échanges

*Suite à la présentation, des petits groupes ont échangé et proposé des observations, des suggestions et des questions. Nous les communiquons car elles sont représentatives de la réception du rapport de la CIASE qui est en cours. Elles feront l'objet des approfondissements ultérieurs au conseil pastoral paroissial.*

Une maman vient à l'accueil pour confier ses inquiétudes par rapport à son enfant au catéchisme. Comment sa plainte va-t-elle être traitée ?

Que fait le diocèse de Paris en matière de communication sur le sujet ?

Ne pas en rester aux abus sexuels, mais réfléchir au cléricalisme.

Comment question certaines pratiques sacramentelles, et notamment la confession ? Quelle liberté laisser aux enfants ? Possibilités des cérémonies pénitentielles collectives ?

Le rapport pointe la sacralisation du prêtre. Notre pape a dénoncé le cléricalisme. Comment avancer au niveau de notre paroisse pour faire davantage communauté ?

Pourquoi ne pas rester à un niveau individuel (prêtres coupables, procès et condamnation) ? Réponse : culpabilité de l'Église en tant qu'institution.

Omerta du côté des ecclésiastiques et du côté des parents.

« Ne pas faire de vague » fait partie d'une forme de culture très répandue dans l'Église.

Refus de certaines victimes de recevoir de l'argent.

Ne pourrait-t-on pas supprimer l'appellation « Père, » un « titre » qui favorise une possible prise et abus de pouvoir de la part de certains prêtres.

Plus de démocratie dans le système pyramidale dans l'Église, plus de partage du pouvoir

Faire étudier et connaître la charte des droits de l'enfant de l'ONU

Théologie du sacerdoce (terme à remettre en cause, à repenser)

Aux yeux de l'opinion publique non-chrétienne, il faudrait qu'on n'en reste pas aux abus sexuels dans l'Église

Dans quelle mesure peut-on participer à la formation des prêtres et à leur accompagnement ? Exemple de paroles et d'échanges pour que le prêtre se sente accompagné.